

# ÉTATS FINANCIERS



EXERCICES CLOS

30 JUIN 2015 ET 2014

## NEMASKA LITHIUM INC.

450, RUE DE LA GARE-DU-PALAIS

1<sup>ER</sup> ÉTAGE

QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 3X2

TÉL.: 418 704-6038

FAX.: 418 614-0627

TSX-V : NMX

OTCQX : NMKEF

[WWW.NEMASKALITHIUM.COM](http://WWW.NEMASKALITHIUM.COM)



Exercices clos les 30 juin 2015 et 2014

## ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la direction .....	1
Rapport des auditeurs indépendants .....	2
États de la situation financière .....	4
États de la perte nette .....	5
États des variations de capitaux propres .....	6
États des flux de trésorerie .....	7
Notes afférentes aux états financiers .....	8

# NEMASKA LITHIUM INC.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction sur la divulgation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints ont été préparés par la direction et sont en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers audités et autres informations financières présentées dans ce rapport annuel. Les autres informations figurant dans ces états financiers audités sont fondées sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers audités soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Des systèmes de contrôle administratif, comptable et de divulgation interne ont été élaborés et sont maintenus par la direction afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est exacte et fiable.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et est principalement composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs indépendants afin de passer en revue les différents aspects de la comptabilité, de l'audit et du contrôle interne. Ces états financiers audités ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

Les états financiers audités pour les exercices clos le 30 juin 2015 et le 30 juin 2014 ont été audités par les auditeurs indépendants du cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

### Contrôle interne et divulgation de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne relatif à la divulgation de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière ainsi que de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS.

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées et enregistrées afin de permettre la préparation d'états financiers conformément aux IFRS, et que toutes les transactions sont effectuées suivant l'autorisation de la direction et/ou des administrateurs de la Société, et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide d'acquisition non autorisée et de l'utilisation ou la cession d'actifs de la Société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

Cependant, en raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes.

/s/ Guy Bourassa

Guy Bourassa, Président et chef de la direction

/s/ Steve Nadeau

Steve Nadeau, Chef de la direction financière



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Tour KPMG  
Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2187  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Nemaska Lithium inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Nemaska Lithium inc., qui comprennent les états de la situation financière au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, les états de la perte nette, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.  
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Nemaska Lithium inc. au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Observations*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers, qui indique que Nemaska Lithium inc. est toujours en phase d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus provenant de son exploitation. Par conséquent, Nemaska Lithium inc. dépend de sa capacité à obtenir du financement afin de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées à la note 1 afférente aux états financiers, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Nemaska Lithium inc. à poursuivre son exploitation.

*KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.\**

Le 26 octobre 2015

Montréal, Canada

\* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115894

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

30 JUIN 2015 ET 2014

	Note	30 juin 2015	30 juin 2014
<b>ACTIFS</b>		\$	\$
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 625 666	1 099 505
Taxes de vente à recevoir		113 695	298 723
Autres débiteurs		–	22 340
Droits miniers et crédits d'impôt relatifs aux ressources à recevoir		207 593	525 234
Frais payés d'avance		79 168	29 151
		<b>2 026 122</b>	<b>1 974 953</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Dépôts à des fournisseurs pour des dépenses de prospection et d'évaluation		2 685	3 032
Terrain et équipements	5	94 296	108 141
Propriétés minières	6	2 631 156	2 451 156
Actifs de prospection et d'évaluation	7	24 453 953	22 399 883
		<b>27 182 090</b>	<b>24 962 212</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>29 208 212</b>	<b>26 937 165</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Créditeurs et charges à payer		632 640	812 688
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés	11	2 076 498	2 026 666
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2 709 138</b>	<b>2 839 354</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social et bons de souscription	8	49 962 586	45 230 590
Surplus d'apport		3 373 232	3 161 075
Déficit		(26 836 744)	(24 293 854)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>26 499 074</b>	<b>24 097 811</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>29 208 212</b>	<b>26 937 165</b>

Entité présentant l'information financière, la nature des opérations et la continuité d'exploitation (note 1)  
Éventualités (note 9), Engagements (note 10), Événements postérieurs (note 18)

Les notes afférentes des pages 8 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil,

*'Guy Bourassa', Administrateur*

*'Michel Baril', Administrateur*

## ÉTATS DE LA PERTE NETTE

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014

	Note	2015	2014
		\$	\$
<b>CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	14	746 736	642 363
Paielements fondés sur des actions		348 977	176 123
Loyer, frais de bureau et autres charges		143 875	134 656
Amortissement et perte sur disposition des immobilisations corporelles		13 845	17 485
Inscription, droits d'inscription et informations aux actionnaires		107 598	103 374
Promotion et publicité		51 346	57 613
Représentation, missions et expositions		209 324	114 717
Honoraires de consultants		145 938	101 371
Honoraires professionnels		97 811	99 062
		<b>1 865 450</b>	<b>1 446 764</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES (PRODUITS FINANCIERS NETS)</b>			
Produits financiers		(20 280)	(17 730)
Charges financières		30 911	8 110
		<b>10 631</b>	<b>(9 620)</b>
Perte d'opération		<b>1 876 081</b>	<b>1 437 144</b>
<b>AUTRES</b>			
Autres pertes (produits) liés aux actions accréditives		165 614	(88 942)
Quote-part de la perte d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	4	-	1 427 801
		<b>165 614</b>	<b>1 338 859</b>
<b>PERTE AVANT IMPÔT DE L'EXERCICE</b>			
		<b>2 041 695</b>	<b>2 776 003</b>
Impôts exigibles (recouvrés) sur les résultats	11	(49 832)	74 390
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	11	49 832	6 682
		-	81 072
<b>PERTE NETTE</b>			
		<b>2 041 695</b>	<b>2 857 075</b>
Perte par action de base et diluée	12	<b>0,011</b>	<b>0,021</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		<b>179 957 373</b>	<b>136 969 547</b>

Les notes afférentes des pages 8 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014

	Capital social et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2014</b>	<b>45 230 590</b>	<b>3 161 075</b>	<b>(24 293 854)</b>	<b>24 097 811</b>
<b>FINANCEMENT PAR ACTIONS</b>				
Émission d'actions	3 942 500	-	-	3 942 500
Propriétés minières	317 396	(136 820)	-	180 576
Exercice de bons de souscription	392 100	-	-	392 100
Propriétés minières	80 000	-	-	80 000
Frais d'émission d'actions	-	-	(501 195)	(501 195)
<b>OPTIONS</b>				
Octroyées aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I.	-	348 977	-	348 977
	<b>49 962 586</b>	<b>3 373 232</b>	<b>(24 795 049)</b>	<b>28 540 769</b>
<b>PERTE NETTE DE L'EXERCICE</b>	-	-	<b>(2 041 695)</b>	<b>(2 041 695)</b>
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2015</b>	<b>49 962 586</b>	<b>3 373 232</b>	<b>(26 836 744)</b>	<b>26 499 074</b>

	Capital social et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2013</b>	<b>38 993 090</b>	<b>2 977 337</b>	<b>(20 505 155)</b>	<b>21 465 272</b>
<b>FINANCEMENT PAR ACTIONS</b>				
Émission d'actions	5 737 500	-	-	5 737 500
Propriétés minières	500 000	-	-	500 000
Frais d'émission d'actions	-	-	(924 009)	(924 009)
<b>OPTIONS</b>				
Octroyées aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I.	-	176 123	-	176 123
Octroyées aux courtiers ou intervenants	-	7 615	(7 615)	-
	<b>45 230 590</b>	<b>3 161 075</b>	<b>(21 436 779)</b>	<b>26 954 886</b>
<b>PERTE NETTE DE L'EXERCICE</b>	-	-	<b>(2 857 075)</b>	<b>(2 857 075)</b>
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2014</b>	<b>45 230 590</b>	<b>3 161 075</b>	<b>(24 293 854)</b>	<b>24 097 811</b>

Les notes afférentes des pages 8 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.



## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014

	2015	2014
	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Perte nette de l'exercice	(2 041 695)	(2 857 075)
Ajustements pour :		
Paievements fondés sur des actions	348 977	176 123
Dépréciation et amortissement	13 845	17 485
Autres produits liés aux actions accréditives	-	(88 942)
Quote-part de la perte d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	1 427 801
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	49 832	6 682
Impôts (recouvrés) exigibles sur les résultats	(49 832)	74 390
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	197 010	(141 334)
	<b>(1 481 863)</b>	<b>(1 384 870)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Actions payées en trésorerie	4 515 176	5 737 500
Frais d'émission d'actions	(494 029)	(1 167 564)
	<b>4 021 147</b>	<b>4 569 936</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de terrain et d'équipements	-	(52 872)
Acquisition de propriétés minières	(100 000)	(3 013)
Encaissement de crédits d'impôt et subventions	720 304	-
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	(2 633 427)	(4 475 444)
	<b>(2 013 123)</b>	<b>(4 531 329)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>526 161</b>	<b>(1 346 263)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 099 505	2 445 768
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1 625 666</b>	<b>1 099 505</b>

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie (voir note 13)

Les notes afférentes des pages 8 à 47 font partie intégrante de ces états financiers.

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE, LA NATURE DES OPÉRATIONS ET LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nemaska Lithium inc. (la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son titre est transigé à la Bourse de croissance TSX sous le symbole NMX et à la Bourse américaine des titres transigés de gré à gré QX (« OTCQX ») sous le symbole NMKEF.

L'adresse du siège social de la Société est le 450, rue de la Gare-du-Palais, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec), Canada G1K 3X2 et son site web est [www.nemaskalithium.com](http://www.nemaskalithium.com).

La Société est engagée dans l'exploration et le développement de propriétés minières de lithium provenant de roche dure et dans le traitement connexe du spodumène en composés de lithium. Ses activités se situent dans la province de Québec, au Canada. La Société a déterminé que l'une de ses propriétés minières, à savoir Whabouchi, contient des réserves de minerai économiquement recouvrables, conformément à une étude de faisabilité NI-43-101 datée du 13 mai 2014 et préparée par Met-Chem Canada Inc. La Société n'a pas encore déterminé si la propriété Sirmac contient des réserves de minerai économiquement recouvrables.

Bien que, au stade actuel des travaux de prospection, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect de dispositions réglementaires.

La recouvrabilité des montants indiqués au titre des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. En date des présents états financiers, la valeur comptable des propriétés minières représente selon la direction la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

La direction estime que le fonds de roulement disponible pour la Société à la fin de l'exercice, combiné à l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 26 octobre 2015 (voir la note 18 « Événements postérieurs »), fournira à la Société un financement adéquat afin d'obtenir les fonds nécessaires pour construire et exploiter une usine de démonstration utilisant le processus d'hydroxyde de lithium et de carbonate de lithium de la Société (l'usine de phase 1). L'usine de phase 1 aura une capacité combinée moyenne d'environ 500 tonnes par an.

Comme la Société ne génère pas de revenus, elle devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et, malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, il n'y a pas de garantie qu'elle sera en mesure d'obtenir du financement dans le futur.

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE, LA NATURE DES OPÉRATIONS ET LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (SUITE)

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi que sur l'hypothèse de la continuité. L'application des normes IFRS dans l'hypothèse de la continuité peut être inappropriée parce que la condition ci-dessus indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Ces états financiers ne comprennent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et passifs si l'hypothèse de la continuité s'avère non fondée.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers le 26 octobre 2015.

#### B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis au coût historique.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

#### C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

#### D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Les jugements importants qui ont été portés par la direction afin d'appliquer les méthodes comptables de la Société lors de la préparation des présents états financiers sont reliés à la capitalisation des actifs de prospection et d'évaluation (note 3 D)) et aux crédits de droits miniers remboursables (note 3 M)).

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

#### D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

Des informations concernant les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes ci-après :

- Note 3 - évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et crédits sur les droits miniers;
- Notes 3, 6 et 7 - recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 3 et 11 - recouvrabilité des actifs d'impôt différés sur le résultat.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers, sauf indication contraire.

#### A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

##### *Investissement dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence*

Les entreprises associées sont des entités ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais non le contrôle. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, entre autres, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement enregistrées au coût. Les états financiers englobent la quote-part de la Société dans les produits et les charges et les variations des capitaux propres de l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes excède sa participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation (y compris toute participation à long terme) est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si la Société a une obligation ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise détenue.

La Société comptabilise sa participation dans Corporation Aurifère Monarques (« MQR ») selon la méthode de la mise en équivalence, car la Société considère qu'elle exerce une influence notable sur MQR avec une participation de 18,90 % (24,5 % au 30 juin 2014) dans les droits de vote de MQR.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION (SUITE)

##### *Transactions éliminées entre entreprises associées*

Les profits latents qui découlent de transactions conclues avec des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont déduits de la participation selon la participation de la Société dans l'entreprise détenue. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où il n'y a aucune indication de dépréciation.

#### B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

##### *Transactions en monnaie étrangère*

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

#### C) INSTRUMENTS FINANCIERS

##### *i) Actifs financiers non dérivés*

##### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres débiteurs comme des prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois ou lorsqu'ils peuvent être encaissés en tout temps.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### C) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

##### ii) Passifs financiers non dérivés

La Société a classé ses créiteurs et charges à payer en tant que passifs financiers, lesquels sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### iii) Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels que définis ci-dessous:

- **Niveau 1** : les instruments financiers sont définis comme des données observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs;
- **Niveau 2** : les instruments financiers sont définis comme les données autres que les prix cotés visés au Niveau 1 et ils sont directement ou indirectement observables;
- **Niveau 3** : les instruments financiers sont définis comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant donc que la Société développe ses propres hypothèses.

#### D) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise par des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque bloc de claims ou zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### D) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Les coûts engagés comprennent les frais généraux administratifs et techniques appropriés tout comme les frais de financement reliés aux activités d'exploration. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

#### E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont reconnus dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont encourus.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif ou tout autre montant substitué au coût et diminué de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilité estimée, la méthode d'amortissement et les taux pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivants :

Actif	Méthode	Taux
Matériel de bureau et informatique	Dégressif	30 %
Véhicule	Dégressif	25 %

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminées chaque fin d'exercice et ajustées au besoin.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### F) DÉPRÉCIATION

##### i) Actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier et qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

##### ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est évaluée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Puisque le goodwill qui fait partie de la valeur comptable d'une participation n'est pas comptabilisé individuellement, il n'est pas soumis à un test de dépréciation séparément. La valeur comptable totale de la participation est plutôt soumise au test de dépréciation en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, à sa valeur comptable. Une perte de valeur comptabilisée dans ces circonstances n'est affectée à aucun actif, goodwill compris, faisant partie de la valeur comptable de la participation dans l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, et spécifiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;



### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### F) DÉPRÉCIATION (SUITE)

##### ii) Actifs non financiers (suite)

- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation selon leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement même si aucun fait ni aucune circonstance existante indique que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées aux dates de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée après amortissement si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### G) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

#### H) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis. Les produits d'intérêts sont reconnus lorsque gagnés dans le résultat net selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les profits ou les pertes de change sont présentés sur une base nette.

Les intérêts reçus sont classés dans les activités d'exploitation dans les états des flux de trésorerie.

#### I) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

##### *Actions ordinaires*

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, d'options sur actions et de bons de souscription sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

##### *Actions accréditives*

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire du prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### I) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

##### *Actions accréditives (suite)*

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, la Société comptabilise alors un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite avec pour contrepartie une augmentation des autres revenus liés aux actions accréditives.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, le passif lié aux actions accréditives est réduit avec pour contrepartie une augmentation des autres revenus liés aux actions accréditives.

##### *Bons de souscription*

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

#### J) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur à la date d'attribution des droits aux paiements fondés sur des actions et attribués à des membres du personnel, des directeurs et des consultants est comptabilisée comme une charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie au cours de l'exercice où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplit les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assorties de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### J) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS (SUITE)

Les accords de paiement fondé sur des actions selon lesquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie à la juste valeur des biens ou des services reçus sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

#### K) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement selon la réalité de la transaction plutôt que de la forme du contrat. Un contrat de location n'ayant pas l'effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété d'un actif est classé comme un contrat de location simple. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et les actifs en location ne sont donc pas reconnus dans les états de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location simple sont comptabilisés comme bénéfice ou perte selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location.

#### L) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, et ce, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### L) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres.

Dans ce cadre, la politique comptable de la Société est d'allouer les changements au niveau de la constatation des impôts différés actifs en fonction de leur date de maturité.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat qui sont prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

#### M) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERIS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sous l'impôt minier* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôts différés et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale suite à la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne soit versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### M) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES (SUITE)

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières par rapport aux dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 38,75 % du montant des dépenses admissibles engagées jusqu'au 4 juin 2014 et jusqu'à 31 % de ces dépenses par la suite. Il est comptabilisé comme une aide gouvernementale à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés à l'encontre des dépenses de prospection et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit. Ils seront comptabilisés aux résultats sur une base systématique et sur la durée de vie utile des actifs correspondants.

#### N) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues) doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options sur actions.

#### O) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

##### **Amendements à l'IAS 32, *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers***

En décembre 2011, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers ». La date d'entrée en vigueur des modifications à la norme IAS 32 est pour les exercices financiers annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces modifications doivent être appliquées rétrospectivement.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### O) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

##### **Amendements à l'IAS 32, *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers* (suite)**

Les amendements à l'IAS 32 précisent que l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser si ce droit :

- n'est pas subordonné à un événement futur ; et
- est exécutoire tant dans le cours normal des affaires qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toute contrepartie.

Les amendements à l'IAS 32 précisent également quand un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut qui est équivalent à un règlement net.

L'adoption de ces amendements n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers de la Société.

##### **IFRIC 21, *Droits ou taxes***

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21, *Droits ou taxes*. Les conditions de l'IFRIC 21 s'appliquent aux exercices financiers annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées de manière rétrospective.

L'IFRIC 21 fournit des indications sur la comptabilisation des prélèvements conformément aux exigences de la norme IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation définit un prélèvement comme une sortie de fonds d'une entité imposée par un gouvernement conformément à la législation en vigueur. On note également que les prélèvements ne résultent pas de contrats de l'exécuteur ou d'autres arrangements contractuels.

L'interprétation confirme également que l'entité comptabilise un passif pour un prélèvement uniquement lorsque l'événement déclencheur spécifié dans la législation se produit.

L'adoption de ces amendements n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers de la Société.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### P) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

Les nouvelles normes, interprétations et amendements suivants ont été publiés, mais ne sont pas encore effectifs, donc ils n'ont pas encore été appliqués lors de la préparation de ces états financiers :

##### **Application des principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (modifications de l'IFRS 11)**

Le 6 mai 2014, l'IASB a publié le document Accounting for Acquisitions of Interests in Joint Operations (Amendments to IFRS 11) (Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes – projet de modification de l'IFRS 11).

Les modifications s'appliquent de façon prospective aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'application anticipée est permise.

Les modifications exigent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise.

La Société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 11 dans ses états financiers de la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2016. La Société ne s'attend pas à ce que la norme ait une incidence significative sur ses états financiers.

##### **Initiative concernant les informations à fournir : modifications de l'IAS 1**

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Les modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 Leur adoption anticipée est permise.

Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers.

La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers de la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

##### **IFRS 9, Instruments financiers**

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé, et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.



### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### P) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

##### **IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)**

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'équilibrer davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers de la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

##### **Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014**

Le 25 septembre 2014, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à un total de quatre normes.

Les modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'application anticipée est permise, auquel cas les modifications corrélatives apportées aux autres IFRS s'appliquent également.

Chacune des modifications possède ses propres dispositions transitoires particulières.

Des modifications ont été apportées afin de clarifier les éléments suivants dans leurs normes respectives :

- modification des modalités de cession en vertu de l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*;
- « liens conservés » pour les mandats de gestion et informations à fournir sur la compensation dans les états financiers intermédiaires résumés en vertu de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*;

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### P) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

##### Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 (suite)

- taux d'actualisation dans un marché régional ayant la même monnaie en vertu de l'IAS 19, *Avantages du personnel*;
- informations fournies « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » en vertu de l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers de la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

### 4. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 30 juin 2015, la Société détient 15 849 455 actions dans son entreprise détenue et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, MQR, représentant 18,90 % (24,54 % au 30 juin 2014) du capital social de MQR. Le cours de clôture des actions de MQR à la Bourse de croissance TSX au 30 juin 2015 était de 0,075 \$ (0,12 \$ au 30 juin 2014), représentant une juste valeur totalisant 1 188 709 \$ (1 901 935 \$ au 30 juin 2014).

La quote-part réalisée de la Société dans la perte de MQR pour l'exercice clos le 30 juin 2015 était de néant (1 427 801 \$ en 2014). L'investissement a été porté à une valeur de néant au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014. Conséquemment, la quote-part non réalisée cumulée des pertes dans MQR pour l'exercice clos le 30 juin 2015 était de 1 939 560 \$ (1 765 242 \$ en 2014). La Société n'a pas reçu de dividende de sa participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières résumées concernant l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, non ajustées pour tenir compte du pourcentage de la participation détenue par la Société, se présentent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
Participation	18,90 %	24,54 %
Actifs courants	1 638 909 \$	1 356 803 \$
Actifs non courants	5 554 889	3 875 783
Passifs courants	526 653	265 185
Passifs non courants	606 926	105 178
Perte nette	(800 086)	(10 452 087)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(951 135)	(649 747)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 220 760	1 273 861
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 136 679)	(1 471 684)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 4. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (SUITE)

Le rapprochement de la participation se détaille comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	1 427 801
Quote-part des pertes de l'entité émettrice	-	(1 427 801)
Solde à la fin de l'exercice	-	-

### 5. TERRAIN ET ÉQUIPEMENTS

	Terrain	Véhicule	Matériel de bureau et informatique	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Solde au 30 juin 2013	-	38 810	90 798	129 608
Acquisitions (dispositions)	57 000	-	(4 128)	52 872
Solde au 30 juin 2014	57 000	38 810	86 670	182 480
Acquisitions	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2015	57 000	38 810	86 670	182 480
<b>AMORTISSEMENT</b>				
Solde au 30 juin 2013	-	12 126	44 728	56 854
Amortissement de l'exercice	-	6 671	10 814	17 485
Solde au 30 juin 2014	-	18 797	55 542	74 339
Amortissement de l'exercice	-	5 003	8 842	13 845
Solde au 30 juin 2015	-	23 800	64 384	88 184
<b>VALEUR COMPTABLE</b>				
Au 30 juin 2014	57 000	20 013	31 128	108 141
Au 30 juin 2015	57 000	15 010	22 286	94 296

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Les propriétés minières se présentent comme suit :

Québec	Localisation	Redevances	Solde au 30 juin 2014	Acquisition	Solde au 30 juin 2015
			\$	\$	\$
Whabouchi (100 %)	SNRC 32O12	2 % ou 3 %	2 012 258	180 000	2 192 258
Sirmac (100 %)	SNRC 32J11	1 %	438 898	-	438 898
			<b>2 451 156</b>	<b>180 000</b>	<b>2 631 156</b>

  

Québec	Localisation	Redevances	Solde au 30 juin 2013	Acquisition	Solde au 30 juin 2014
			\$	\$	\$
Whabouchi (100 %)	SNRC 32O12	2 % ou 3 %	1 510 468	501 790	2 012 258
Sirmac (100 %)	SNRC 32J11	1 %	437 675	1 223	438 898
			<b>1 948 143</b>	<b>503 013</b>	<b>2 451 156</b>

Certaines propriétés sont assujetties à des redevances dans le cas où elles sont mises en exploitation commerciale.

Whabouchi : voir la note 10 A) et B)

Sirmac : voir la note 10 C)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation se présentent comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Frais de prospection et d'évaluation	Crédits d'impôt et subvention	Solde au 30 juin 2015
	\$	\$	\$	\$
Whabouchi	16 154 117	908 920	-	<b>17 063 037</b>
Sirmac	1 447 689	-	-	<b>1 447 689</b>
Complexe chimique de lithium <sup>1)</sup>	4 798 077	1 497 981	(352 831)	<b>5 943 227</b>
	<b>22 399 883</b>	<b>2 406 901</b>	<b>(352 831)</b>	<b>24 453 953</b>

	Solde au 30 juin 2013	Frais de prospection et d'évaluation	Crédits d'impôt	Solde au 30 juin 2014
	\$	\$	\$	\$
Whabouchi	14 041 770	2 112 347	-	16 154 117
Sirmac	1 332 692	114 997	-	1 447 689
Complexe chimique de lithium <sup>1)</sup>	3 371 057	1 427 020	-	4 798 077
	<b>18 745 519</b>	<b>3 654 364</b>	-	<b>22 399 883</b>

<sup>1)</sup> La Société a identifié des marchés d'intérêts spécifiques pour les composés de lithium produits à partir de la transformation du concentré de spodumène et a aussi complété, entre autres choses, de nombreux essais métallurgiques en usine pilote afin de développer différents processus visant à produire de l'hydroxyde de lithium directement à partir du concentré de spodumène et aussi pour produire du carbonate de lithium à partir de l'hydroxyde de lithium. Des demandes de brevet et un traité de coopération en matière de brevets (« PCT ») couvrant de tels procédés ont été publiés et ont reçu des numéros PCT. La Société a également déposé des brevets supplémentaires qui couvrent l'optimisation et l'évolution de la technologie à la suite de programmes d'optimisation, actuellement effectués par la Société. Afin de refléter correctement ce travail spécifique au sein des actifs de la Société, il a été décidé de comptabiliser cet actif de prospection et d'évaluation en tant que « Complexe chimique de lithium ».

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Les actifs de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Salaires et charges sociales	396 923	326 356
Honoraires de consultants et de supervision	1 470 605	2 375 026
Géologie et géophysique	–	23 397
Tests, échantillonnage et prospection	502 164	610 593
Forage, location d'équipement et autres matériaux	652	258 816
Hébergement et frais de subsistance	36 557	60 176
	<b>2 406 901</b>	3 654 364
Crédits d'impôt et subventions	(352 831)	–
Solde au début de l'exercice	22 399 883	18 745 519
<b>Solde à la fin d'exercice</b>	<b>24 453 953</b>	22 399 883

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

#### A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital social et les bons de souscription se détaillent comme suit :

	Nombre de bons de souscription	Nombre d'actions <sup>i)</sup>	Montant \$
Solde au 30 juin 2013 <sup>i)</sup>	8 676 584	116 000 242	38 993 090
Émission d'actions par prospectus	23 366 666	46 733 332	5 737 500
Propriétés minières	2 000 000	4 000 000	500 000
Bons de souscription expirés	(1 615 000)	-	-
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>32 428 250</b>	<b>166 733 574</b>	<b>45 230 590</b>
Émission d'actions	10 536 765	21 073 530	3 942 500
Exercice d'options	-	1 254 000	317 396
Exercice de bons de souscription	(2 035 000)	2 035 000	392 100
Propriétés minières	-	500 000	80 000
<b>Solde au 30 juin 2015</b>	<b>40 930 015</b>	<b>191 596 104</b>	<b>49 962 5886</b>

<sup>i)</sup> La valeur comptable des actions accréditatives est présentée, déduction faite du passif lié aux actions accréditatives de 289 550 \$ pour les actions accréditatives émises durant le mois de juin 2012. Un montant de néant (88 942 \$ en 2014) a été reconnu comme autres produits liés aux actions accréditatives dans l'état de la perte nette pour l'exercice clos le 30 juin 2015, ce qui représente la partie du passif lié à l'augmentation des actifs de prospection et d'évaluation au cours de l'exercice en relation avec le financement accréditif.

#### **Exercice clos le 30 juin 2015**

Le 11 mars 2015, la Société a complété un placement privé sans courtier pour un produit brut de 400 000 \$, au moyen de l'émission de 2 000 000 d'unités au prix de 0,20 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société, à un prix de 0,28 \$ par action ordinaire, jusqu'au 13 mars 2017.

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Les mouvements dans le capital social de la Société se détaillent comme suit (suite) :

##### Exercice clos le 30 juin 2015 (suite)

Le 4 février et 20 février 2015 la Société a complété un placement sans courtier par le biais d'un supplément de prospectus, pour un produit brut de 2 000 000 \$, au moyen de l'émission de 10 000 000 d'unités à un prix de 0,20 \$ en relation avec le Prospectus Préalable de Base Simplifié de la Société daté du 4 mars 2013, tel que complété par le supplément de prospectus n° 5 daté du 30 janvier 2015. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société, à un prix de 0,28 \$ par action ordinaire, jusqu'au 4 février 2017.

Les 14 et 17 novembre 2014, la Société a complété un placement avec courtier par le biais d'un supplément de prospectus pour un produit brut de 1 500 000 \$, au moyen de l'émission de 8 823 530 unités au prix unitaire de 0,17 \$ en relation avec le Prospectus Préalable de Base Simplifié de la Société daté du 4 mars 2013, tel que complété par la version modifiée datée du 5 novembre 2014 modifiant le supplément de prospectus n° 4 daté du 20 octobre 2014. Le 17 novembre 2014, la Société a aussi conclu un placement privé avec courtier par l'intermédiaire d'un investisseur européen pour un produit brut de 42 500 \$, au moyen de l'émission de 250 000 unités au prix unitaire de 0,17 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société, à un prix de 0,25 \$ par action ordinaire, jusqu'au 16 novembre 2015.

Au cours du mois de septembre 2014, 1 254 000 options d'achat d'actions ordinaires ont été exercées, par des membres de la direction et du conseil d'administration, à un prix d'exercice moyen de 0,144 \$. Suite à ces exercices, la Société a reçu un montant total de 180 576 \$ et a émis un total de 1 254 000 actions ordinaires de la Société. En conséquence, un montant de 136 820 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social et bons de souscription.

Au cours du mois d'août 2014, 745 000 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix d'exercice de 0,18 \$ par action et 1 290 000 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action. Suite à ces exercices, la Société a reçu un montant total de 392 100 \$ et a émis un total de 2 035 000 actions ordinaires de la Société.

Le 15 juillet 2014, après le dépôt sur SEDAR d'une étude de faisabilité indépendante confirmant l'introduction en production commerciale de la Propriété Whabouchi, 500 000 actions ordinaires ont été émises, à un prix réputé de 0,16 \$ par action ordinaire, pour une valeur totale de 80 000 \$.



### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Les mouvements dans le capital social de la Société se détaillent comme suit (suite) :

##### Exercice clos le 30 juin 2014

Le 15 avril 2014, dans le cadre du supplément de prospectus initié le 2 avril 2014, la Société a complété un placement et a émis un total de 3 900 000 unités de la Société, à un prix unitaire de 0,125 \$, pour un montant brut total de 487 500 \$. Chaque unité comprend une action ordinaire du capital social de la Société et un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 0,20 \$ par action, au cours d'une période de 18 mois suivant la date de clôture du placement, soit jusqu'au 2 octobre 2015. La Société a versé à l'agent une commission en espèces de 39 000 \$.

Le 2 avril 2014, la Société a complété un placement par supplément de prospectus pour un montant total de 3 250 000 \$, par l'émission de 26 000 000 d'unités à un prix unitaire de 0,125 \$. Chaque unité comprend une action ordinaire du capital social de la Société et un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 0,20 \$ par action, au cours d'une période de 18 mois suivant la date de clôture du placement. Un montant de 500 000 \$ a été utilisé pour effectuer le dernier paiement dû au vendeur de la propriété Whabouchi suite au dépôt d'une étude de faisabilité indépendante, et la Société a versé à l'agent une commission en espèces de 220 000 \$.

Entre le 28 octobre et le 14 novembre 2013, la Société a annoncé qu'elle a clôturé une première phase d'un placement par supplément de prospectus pour un total de 20 833 332 unités, au prix de 0,12 \$ par unité, pour un montant brut de 2 500 000 \$ conformément au prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 4 mars 2013, tel que complété par le supplément de prospectus n° 2 daté du 16 octobre 2013. Chaque unité consiste en une action ordinaire de la Société et un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Sous réserve des dispositions relatives à l'accélération décrite dans la convention de bons de souscription intervenue entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada, datée du 28 octobre 2013, chaque bon de souscription d'action ordinaire entier peut être exercé au cours d'une période de 24 mois suivant la date de clôture du placement, soit le 28 octobre 2013, afin de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,18 \$. En contrepartie de leurs services dans le cadre du placement, l'agent et les membres du syndicat financier ont reçu une commission en espèces totalisant 194 560 \$. En guise de rémunération additionnelle, un membre du syndicat financier a reçu un nombre total de 136 000 options de rémunération. Les options de rémunération permettent à son détenteur de souscrire à un même nombre d'actions ordinaires, au prix de 0,12 \$ par action ordinaire, pour une période de cinq ans suivant la date de clôture du placement.

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### B) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent octroyer des options d'achat d'actions permettant à leurs employés, dirigeants, administrateurs et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration et ne peuvent pas être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi. Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions sont sans restriction sauf pour celles octroyées à des fournisseurs, c'est-à-dire des représentants responsables des relations avec les investisseurs, car ces actions seront acquises graduellement à raison de 25 % par trimestre.

Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre total d'options sur actions octroyées à un seul individu ne peut pas excéder 5 % des actions ordinaires en circulation au moment où les droits deviennent acquis et ne peut pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des fournisseurs, c'est-à-dire les consultants et les représentants responsables des relations avec les investisseurs (les « représentants R.I. »). Ces options sont non assignables et non transférables, sauf par legs ou héritage et expireront au plus tard cinq ans après leur attribution. Dans le cas où un détenteur d'options quitte la Société, ses options expireront normalement au plus tard un an après son départ, sous réserve des conditions établies en vertu du régime d'options d'achat d'actions ordinaires. La période d'acquisition des options d'achat d'actions peut varier jusqu'à 36 mois, et la vie de ces options varie de deux à cinq ans.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

*Paievements fondés sur des actions aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants R.I.*

La situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société pour les employés, dirigeants, administrateurs, consultants et les représentants R.I. en date du 30 juin 2015 et du 30 juin 2014, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des exercices clos à ces dates se détaillent comme suit :

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	7 352 075	0,30	6 119 075	0,40
Octroyées	3 100 000	0,20	2 425 000	0,12
Exercées <sup>i)</sup>	(1 254 000)	0,14	-	-
Expirées	(476 000)	0,46	(1 192 000)	0,45
<b>En circulation, à la fin de l'exercice</b>	<b>8 722 075</b>	<b>0,29</b>	<b>7 352 075</b>	<b>0,30</b>
<b>Options exerçables à la fin de l'exercice</b>	<b>8 659 575</b>	<b>0,29</b>	<b>6 279 158</b>	<b>0,30</b>

<sup>i)</sup> Le prix de clôture des actions le 18 septembre 2014 lorsque les options étaient exercées était de 0,21 \$ par action.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

*Paielements fondés sur des actions aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants R.I. (suite)*

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées durant l'exercice	0,10	0,06

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions octroyées et en circulation au 30 juin 2015 :

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options acquises	Prix d'exercice moyen pondéré	Date d'expiration
		\$	
1 776 500	1 776 500	0,507	Décembre 2015
245 575	245 575	0,459	Mai 2016
300 000	300 000	0,400	Mai 2017
500 000	500 000	0,425	Septembre 2017
375 000	312 500	0,500	Janvier 2018
500 000	500 000	0,125	Octobre 2018
400 000	400 000	0,120	Octobre 2018
125 000	125 000	0,120	Novembre 2018
500 000	500 000	0,125	Novembre 2018
400 000	400 000	0,100	Mai 2019
500 000	500 000	0,125	Mai 2019
3 100 000	3 100 000	0,200	Mars 2020
<b>8 722 075</b>	<b>8 659 575</b>		

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

##### *Paielements fondés sur des actions aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants R.I. (suite)*

La juste valeur des options octroyées en vertu du régime aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants R.I. a été établie à partir du modèle Black-Scholes en considérant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 juin 2015	30 juin 2014
Durée de vie prévue des options	5 ans	5 ans
Volatilité prévue	74 %	72 %
Taux d'intérêt sans risque	0,91 %	1,57 %
Taux de dividende annuel prévu	-	-

##### *Paielements fondés sur des actions aux courtiers et intervenants*

La situation du régime d'options d'achat d'actions pour les courtiers et les intervenants en date du 30 juin 2015 et du 30 juin 2014, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des exercices clos à ces dates se détaillent comme suit:

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	981 140	0,28	1 048 425	0,33
Octroyées	-	-	136 000	0,12
Expirées	(845 140)	0,30	(203 285)	0,46
<b>En circulation, fin de l'exercice</b>	<b>136 000</b>	<b>0,12</b>	<b>981 140</b>	<b>0,28</b>
<b>Options exerçables, fin de l'exercice</b>	<b>136 000</b>	<b>0,12</b>	<b>981 140</b>	<b>0,28</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

##### *Paielements fondés sur des actions aux courtiers et intervenants (suite)*

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions octroyées et en circulation au 30 juin 2015 :

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options acquises	Prix d'exercice moyen pondéré	Date d'expiration
		\$	
136 000	136 000	0,12	Octobre 2018

  

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées durant l'exercice	-	0,06

La juste valeur des options octroyées, conformément au régime, a été établie au moyen du modèle Black-Scholes en considérant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 juin 2015	30 juin 2014
Durée de vie prévue des options	-	5 ans
Volatilité prévue	-	72 %
Taux d'intérêt sans risque	-	1,72 %
Taux de dividende annuel prévu	-	-

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### C) BONS DE SOUSCRIPTION

La situation des bons de souscription en date du 30 juin 2015 et du 30 juin 2014, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des exercices clos à ces dates se détaillent comme suit :

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation, au début de l'exercice	32 428 250	0,24	8 676 584	0,45
Octroyés	10 536 765	0,27	25 366 666	0,19
Expirés	(7 061 584)	0,40	(1 615 000)	0,65
Exercés <sup>i)</sup>	(2 035 000)	0,19	-	-
<b>En circulation, à la fin de l'exercice</b>	<b>33 868 431</b>	<b>0,22</b>	<b>32 428 250</b>	<b>0,24</b>

<sup>i)</sup> Le prix de clôture des actions les 20, 21 and 27 août 2014, lorsque 790 000, 140 500 et 804 500 bons de souscription ont été exercés était de 0,23 \$ par action. Le prix de clôture des actions les 25 et 26 août 2014, lorsque 100 000 et 200 000 bons de souscription ont été exercés était respectivement de 0,24 \$ et 0,21 \$ par action.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

#### C) BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Le tableau suivant résume l'information relative aux bons de souscription en circulation au 30 juin 2015 :

Nombre de bons de souscription moyen pondéré	Prix d'exercice en circulation	Date d'expiration
	\$	
9 671 666 <sup>i)</sup>	0,18	Octobre 2015
13 660 000 <sup>i)</sup>	0,20	Octobre 2015
4 536 765 <sup>i)</sup>	0,25	Novembre 2015
5 000 000	0,28	Février 2017
1 000 000	0,28	Mars 2017
<b>33 868 431</b>		

- <sup>i)</sup> Le 24 juillet 2015, la Bourse de Toronto a approuvé l'extension des dates d'échéance et le changement du prix d'exercice de ces bons de souscription. La nouvelle date d'expiration de ces bons de souscription est maintenant le 28 avril 2017. Si les options n'ont pas été exercées avant leurs dates d'expiration originales, le prix d'exercice de chaque bon de souscription sera modifié de 0,18 \$ à 0,20 \$, de 0,20 \$ à 0,22 \$ et de 0,25 \$ à 0,27 \$. Voir la note 18 «Événements postérieurs» pour plus de détails sur les bons de souscription exercés après le 30 juin 2015.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 9. ÉVENTUALITÉS

- A) Les opérations de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau du résultat, de l'échéance ou de l'impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Les frais de remise en état seront comptabilisés dans les états financiers seulement au moment où il sera possible d'établir qu'une obligation actuelle existe, entraînant des conséquences environnementales qui proviennent des activités d'exploration effectuées sur les terres, et qu'elle peut être estimée de manière fiable. Cette obligation sera capitalisée au coût des actifs connexes à ce moment.
- B) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives, cependant il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

### 10. ENGAGEMENTS

- A) En septembre 2009, la Société a acquis une participation de 100 % dans 16 claims miniers inclus dans la propriété Whabouchi. Le vendeur conserve une redevance de 3 % du revenu net de fonderie (« NSR ») sur 16 claims et sur 4 des 7 claims acquis par désignation sur carte par la Société. Pour un montant de 1 000 000 \$, 1 % de cette redevance peut être acheté.
- B) En cas de production commerciale sur l'un des 10 claims miniers, reliés à la propriété Whabouchi acquis de Golden Goose Resources Inc. en janvier 2010, la Société devra payer une redevance de 2 % du NSR sur tous les métaux. La Société a l'option de racheter 1 % de la redevance du NSR pour un montant de 1 000 000 \$.
- C) La propriété Sirmac est composée de 24 claims miniers couvrant environ 1 101 hectares et situés dans les feuillets SNRC 32J11 dans la province de Québec, Canada. La propriété est sujette à une redevance de 1 % du NSR sur 15 des 24 claims formant la propriété, qui peut être achetée par la Société pour la somme de 1 000 000 \$.
- D) La Société loue des espaces et le bail a été renouvelé en novembre 2014 pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2018. Le bail est assorti d'une option de résiliation après la première année de son renouvellement. Le loyer mensuel exigé pour les deux premières années du renouvellement s'élève à 4 517 \$ et sera de 4 740 \$ pour la troisième année. Au 30 juin 2015, les paiements contractuels restants, dans l'hypothèse où le bail ne serait pas résilié avant son échéance, totalisaient 142 708 \$.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS

La dépense (recouvrement) d'impôt attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,90 % (26,90 % en 2014) à la perte avant impôt en raison des éléments suivants :

	30 juin	
	2015	2014
	\$	\$
Perte avant impôt	(2 041 695)	(2 776 003)
Recouvrement d'impôt prévu	(549 216)	(746 745)
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments ci-dessous :		
Paiements fondés sur des actions non déductibles	93 875	47 377
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	468 746	366 035
Dépenses non déductibles et autres	-	192 039
Impôts différés relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation financés par des actions accréditives	-	136 302
Dépense d'impôts miniers reliée aux dépenses de prospection de l'année courante	(13 405)	109 989
Ajustement au recouvrement d'impôts miniers de 2012	-	144 875
Ajustement aux impôts miniers différés de 2012	-	(144 875)
Autres produits liés aux actions accréditives non imposables	-	(23 925)
<b>Recouvrement d'impôt sur le résultat</b>	-	81 072

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

Les variations dans les différences temporelles au cours des exercices clos les 30 juin 2015 et 30 juin 2014 se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2014	Comptabilisé aux résultats	Solde au 30 juin 2015
	\$	\$	\$
<b>Actifs d'impôts différés</b>			
Pertes autre qu'en capital	709 380	57 715	<b>767 095</b>
Frais d'émission d'actions	71 119	(71 119)	-
Équipements	14 132	-	<b>14 132</b>
Propriétés minières	1 010 307	-	<b>1 010 307</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>			
Droits miniers différés	(2 026 666)	(49 832)	<b>(2 076 498)</b>
Actifs de prospection et d'évaluation	(1 804 938)	13 404	<b>(1 791 534)</b>
	<b>(2 026 666)</b>	<b>(49 832)</b>	<b>(2 076 498)</b>

	Solde au 30 juin 2013	Comptabilisé aux résultats	Solde au 30 juin 2014
	\$	\$	\$
<b>Actifs d'impôts différés</b>			
Pertes autre qu'en capital	606 058	103 322	<b>709 380</b>
Frais d'émission d'actions	185 843	(114 724)	<b>71 119</b>
Équipements	14 132	-	<b>14 132</b>
Propriétés minières	1 010 307	-	<b>1 010 307</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>			
Autres gains non réalisés	(176 621)	(176 621)	-
Droits miniers différés	(2 019 984)	(6 682)	<b>(2 026 666)</b>
Actifs de prospection et d'évaluation	(1 639 719)	(165 219)	<b>(1 804 938)</b>
	<b>(2 019 984)</b>	<b>(6 682)</b>	<b>(2 026 666)</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

Des actifs d'impôts différés n'ont pas été reconnus eu égard aux éléments suivants :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital	2 635 833	1 938 652
Frais d'émission d'actions	311 956	405 569
Autre perte en capital non réalisée	15 419	15 419
	<b>2 963 208</b>	<b>2 359 640</b>

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur dont la Société pourra tirer des bénéfices sera disponible.

Au 30 juin 2015, la Société a accumulé les pertes autres qu'en capital, aux fins fiscales suivantes, qui pourront réduire les revenus imposables des exercices futurs :

Année d'origine	Fédéral	Provincial	Année d'échéance
	\$	\$	
2009	179 411	-	2029
2010	923 620	894 556	2030
2011	1 759 862	1 756 479	2031
2012	2 280 742	2 274 511	2032
2013	2 613 069	2 613 069	2033
2014	1 722 390	1 722 390	2034
2015	1 946 931	1 946 931	2035
	<b>11 426 025</b>	<b>11 207 936</b>	

### 12. RÉSULTATS PAR ACTIONS

Les bons de souscription et des options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires puisque la Société subit des pertes et que leur effet aurait été antidilutif.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

### 13. ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	30 juin	
	2015	2014
	\$	\$
<u>Éléments hors caisse</u>		
Acquisition de propriétés minières réglées par l'émission d'actions ordinaires et de bons de souscription	80 000	500 000
Frais d'émission d'actions payés en options aux agents	-	7 615
Frais d'émission d'actions non encore déboursés en fin d'exercice	7 167	-
Variation des crédateurs et charges à payer relative aux actifs de prospection et d'évaluation	(226 526)	(821 080)

### 14. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Salaires et autres avantages payés aux principaux dirigeants	475 691	377 542
Salaires et autres avantages payés aux autres employés	196 357	190 683
Honoraires versés aux membres du conseil d'administration	74 688	74 138
	746 736	642 363

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, la Société a engagé 348 977 \$ (176 123 \$ en 2014) en dépenses des paiements fondés sur des actions, dont 151 114 \$ (13 117 \$ en 2014) ont été attribués aux principaux dirigeants et 99 418 \$ (39 349 \$ en 2014) ont été attribués à des membres du conseil d'administration.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

---

### 15. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société n'a pas de société mère ultime.

Les transactions intersociétés effectuées durant l'exercice clos le 30 juin 2015 entre la Société et MQR, l'entreprise dans laquelle la Société détient une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, ont totalisé 104 000 \$ (120 968 \$ en 2014) et sont divisées comme suit : la Société a facturé à MQR 104 000 \$ (107 768 \$ en 2014) en salaire et néant (13 200 \$ en 2014) en frais généraux administratifs et de bureau.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Il n'y a pas de soldes intersociétés entre la Société et MQR au 30 juin 2015 (néant au 30 juin 2014).

### 16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

#### *JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS*

Les actifs et passifs financiers à court terme qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres débiteurs et les créditeurs et charges à payer, s'approchent de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme.

#### *EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES*

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

#### *i) RISQUE DE MARCHÉ*

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

### 16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

#### *EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)*

##### **i) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

###### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux fixe de 1,25 % par an. En relation avec ces éléments, il n'y a pas d'exposition à la variation de la juste valeur en raison du fait qu'ils sont rachetables en tout temps. Les autres actifs et passifs financiers de la Société en date des états financiers ne représentent pas de risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils sont sans intérêts. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

###### ***Risque de change***

La Société effectue certaines transactions en devises étrangères, principalement en dollars américains, en euros et en livres sterling. La contrepartie dans les comptes à payer et les charges à payer en devises étrangères s'élevaient à 35 215 \$ CA (19 014 \$ US et 8 250 €) au 30 juin 2015 et à 179 609 \$ CA (162 395 \$ US et 4 200 livres sterling) au 30 juin 2014. Conséquemment, la Société est exposée au risque de fluctuation du taux de change, mais le risque est toutefois minime en raison du solde négligeable en devise.

##### **ii) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres débiteurs, et la valeur comptable des actifs financiers représentent le risque maximum auquel la Société est exposé au risque de crédit à la date des états financiers. Le risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées et attribuées par des agences de crédit internationales.

##### **iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

Tel qu'il est indiqué à la note 17, la Société gère ce risque par la gestion de la structure de son capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

### 16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

#### EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

##### iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Au 30 juin 2015, tous les passifs financiers de la Société ont des échéances contractuelles de moins d'un an et la Société a suffisamment de fonds disponibles pour répondre à ses passifs financiers courants. À la même date, la Société avait 1 625 666 \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie non réservés à la prospection (1 099 505 \$ au 30 juin 2014), 113 695 \$ en taxes de vente à recevoir (298 723 \$ au 30 juin 2014) et 207 593 \$ en droits miniers et crédits d'impôt à recevoir (525 234 \$ au 30 juin 2014) pour répondre à ses passifs financiers et ses passifs financiers futurs provenant de ses engagements.

### 17. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital sont demeurés inchangés durant l'exercice courant comparativement à l'exercice précédent.

Au 30 juin 2015, le capital de la Société consiste en des capitaux propres totalisant 26 499 074 \$ (24 097 811 \$ au 30 juin 2014).

L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer les obligations de son plan d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidité pour financer ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux propres, obtenir du financement par emprunt et acquérir ou céder des propriétés minières afin d'améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

L'accès au financement dépend de la conjoncture économique et du marché du crédit.

La Société est assujettie aux exigences réglementaires liées à l'utilisation des fonds levés par le financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être engagés comme frais d'exploration admissibles selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec (voir note 3 D)). Au cours de l'exercice, la Société a respecté ses exigences réglementaires. La Société n'a pas de politique de dividende.

### 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

A) Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et jusqu'à la date de ce document, 3 811 516 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix d'exercice de 0,18 \$, 2 705 000 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix d'exercice de 0,20 \$, 1 955 894 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix d'exercice de 0,25 \$. Suite à ces exercices, la Société a reçu un montant total de 1 716 046 \$ et a émis un total de 8 472 410 actions ordinaires de la Société.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2015 ET 2014 (SUITE)

---

### 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (SUITE)

- B) Le 4 septembre 2015, la Société a obtenu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MDDELCC ») du Québec un certificat d'autorisation (« CA ») général pour le projet de lithium Whabouchi.
- C) Le 8 septembre 2015, la Société a annoncé la signature d'un accord de principe avec la Ville de Shawinigan en vue de l'acquisition de terrains et d'installations de fabrication existantes qui faisaient partie de l'ancienne usine Laurentide de Produits forestiers Résolu (les « installations de Shawinigan ») situés à Shawinigan, au Québec. L'accord de principe prévoit que la Société deviendrait propriétaire à compter du 1er janvier 2016. Or, la Société pourrait occuper et utiliser les bâtiments requis pour l'usine de Phase 1 avant cette date.
- D) Le 15 septembre 2015, un consultant a exercé 250 000 options à un prix d'exercice de 0,125 \$ par action. La Société a reçu un montant de 31 250 \$ et a émis un total de 250 000 actions ordinaires de la Société conséquemment à cet exercice.